

Ouverture de la séance du 14 ventôse an II (4 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 14 ventôse an II (4 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794)
p. 43;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30119_t1_0043_0000_1

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Séance du 14 Ventôse An II

(Mardi 4 Mars 1794)

Présidence de SAINT-JUST

La séance est ouverte à onze heures.

I

André Dumont, représentant du peuple dans les départemens de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise, rend compte, le 8 ventôse, de l'amélioration de l'esprit public dans le district de Doullens (1).

[Doullens, 8 vent. II] (2)

« J'ai fait l'épure des autorités constituées du district de Doullens; j'y ai trouvé le plus ardent amour de la liberté. J'ai nommé provisoirement agent national, Delaunay, ex-député de l'Assemblée législative, et dont le républicanisme est très-connu. Les changemens qui ont eut lieu furent faits par le peuple, qui termina cette opération par une fête républicaine, célébrée aux cris mille fois répétés de *Vive la Convention ! Vive la République !* L'esprit public fait par-tout de grands progrès; on se fait à peine l'idée de cet heureux changement. Les habitans des campagnes n'ont plus de prêtres, plus d'églises. Ceux de Picquigny vont élever, des débris du temple de l'imposture, un monument à la révolution; ils n'adorent plus que la liberté, et ils en sont tous les ministres.

Ce n'est pas là le seul effet de cette heureuse régénération: les divisions s'éteignent, les rivalités disparaissent; la vérité et la raison, qui viennent de chasser de ce climat tous les prêtres et leurs impostures, rallient tous les citoyens; les communes se rapprochent; elles se réunissent pour célébrer des fêtes républicaines. Les citoyens de la Motte et d'Abancourt se sont rassemblés dans une de leurs communes; ils y ont fêté la reprise de Toulon; ils ont juré de n'avoir plus d'autres ennemis que ceux de la république, et d'employer tous leurs moyens pour la défense de la patrie et le secours des pauvres. On voit en ce moment les crimes dévoilés et les vertus triompher. Salut et fraternité ».

DUMONT.

(Applaudis).

Dans une autre lettre, le même membre annonce la même chose pour ce qui concerne Amiens (1).

[Amiens, 12 vent. II] (2).

« Citoyens collègues,

Je vous rendais compte hier du grand exemple qui venoit d'être donné à Bresles; cet exemple a inspiré tant d'effroi aux conspirateurs qu'un de ceux qui avaiet été appelés comme témoins n'ayant pas osé paroître s'est noyé dans un cloaque du marais; puissent tous ses semblables purger ainsi la terre de la liberté !

On ne connoit plus ici les dimanches; les jours de décadi sont des jours de fêtes: après une longue séance consacrée à l'instruction publique et à la lecture des lois, on donne un divertissement au profit des pauvres, le premier leur procura un secours de 1800 livres, celui d'avant-hier produisit environ 3000 liv. de manière que l'amusement et la récréation des gens aisés après 9 jours d'occupation donnent aux pauvres un secours que les quêtes de l'ancien régime ne produisoient pas en trois mois.

Il faut des fêtes au peuple pour lui faire oublier son calendrier; si les citoyens allaient ici dans les ci-devant églises les jours de dimanche, jamais ils n'y allèrent comme ils viennent au temple de la Raison où ils se rassemblent au nombre d'environ 10.000 chaque décadi; j'ai établi cet usage dans les principales communes.

Sur un nombre considérable de misérables religieuses détenues depuis cinq mois pour cause de fanatisme et qui avaiet été réclamées plusieurs fois pendant le cours de leur carême civique, deux seulement continuent encore leur pénitence; les autres en bonnes républicaines ont demandé à prêter le serment de ne plus adorer que la liberté et de détester les rois et les prêtres, elles ont été accueillies par les plus vifs applaudissemens; tandis que le peuple en masse a demandé qu'on arrachât les cocardes aux deux édentées qui regrettaient leurs confesseurs déportés. On rougit de deux choses en ce pays: la prêtrise et la ci-devant noblesse. La 1^{re} est

(1) P.V., XXXIII, 1.

(2) AFII 162, pl. 1329, p. 20. Bⁱⁿ, 14 vent.; *Débats*, n° 532, p. 203; *Ann. patr.*, n° 429. Extraits dans *J. Sablier*, n° 1177; *J. Fr.*, n° 527. Analyse dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XI, 422, d'après AFII 162.

(1) P.V., XXXIII, 1.

(2) AFII 162 pl. 1330, p. 6. Bⁱⁿ, 16 vent. Extraits dans *J. Sablier*, n° 1177; *Ann. patr.*, n° 428; *F.S.P.* n° 245; *C. Eg.*, n° 564. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XI, 500.